

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	10
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :

03 août 2022

Date d'affichage :

04 août 2022

Objet

Recrutement d'un agent contractuel - Garderie du mercredi après-midi

De la commune BARBAZAN

Séance du 11 août 2022 à 18 heures 00



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES André

Absent : VALLE Anthony

Absents avec procuration : BOLEA Maryse donne procuration à STRADERE Michèle, MAURETTE Bernard donne procuration à BALLARIN Jacques

Secrétaire de séance :

Mme VEYRIES Nadine

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de maintenir la garderie pour les enfants des écoles du RPI le mercredi après-midi.

Le renouvellement de cette garderie, avec l'accord des 7 communes du RPI, sera reconduit à partir du mercredi 7 septembre 2022.

Pour se faire, le recrutement d'un agent contractuel est essentiel.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pour la création d'une garderie le mercredi après-midi en

dehors des vacances scolaires.

Sur le rapport de Madame le Maire après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois, allant du 7 septembre 2022 au 5 juillet 2023 inclus, hors vacances scolaires.

Cet agent assurera des fonctions d'accueil et de garde d'enfants à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6 heures (pendant le temps scolaire).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 12 août 2022

Le Maire

